



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/176

S/20527

16 mars 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 37, 39 et 78 de la liste  
préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
QUESTION DE PALESTINE  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE  
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES  
ISRAELIENNES AFFECTANT LES  
DROITS DE L'HOMME DE LA  
POPULATION DES TERRITOIRES  
OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 14 mars 1989, adressée au Secrétaire général par  
l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui est investi des pouvoirs et des responsabilités du Gouvernement provisoire de la Palestine, j'ai l'honneur de porter d'urgence les faits ci-après à votre attention.

La situation dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, reste extrêmement dangereuse et ne cesse de se détériorer.

Le 8 mars 1989, dans la région de Gaza, 169 Palestiniens ont été hospitalisés à la suite de blessures reçues au cours d'affrontements avec les troupes d'occupation israéliennes. Quarante-neuf d'entre eux avaient été blessés par balle et les autres souffraient de fractures, de déchirures graves et de contusions.

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1989, les femmes palestiniennes de la région de Gaza ont organisé une grande manifestation pour protester contre l'occupation. Les troupes d'occupation israéliennes ont ouvert le feu sur elles au moyen de grenades lacrymogènes. Des groupes de

\* A/44/50/Rev.1.

Palestiniennes ont manifesté dans la région de Khan Younis et de Rimal, tandis que d'autres femmes de la région de Gaza ont organisé une grève avec occupation du Bureau du Comité international de la Croix-Rouge.

Quatre maisons palestiniennes de Bethléem ont été démolies par les autorités d'occupation israéliennes sous prétexte que leurs propriétaires ne possédaient pas de permis en règle. A la suite de ces démolitions, des affrontements ont eu lieu entre les occupants et les troupes d'occupation israéliennes, et un garçon de 14 ans a été atteint d'une balle dans la tête. Les maisons démolies abritaient au moins une trentaine de personnes. Dans le village d'Al-Khadr, également dans la région de Bethléem, trois bâtiments palestiniens abritant 40 personnes ont été dynamités par les troupes d'occupation israéliennes.

Par suite du couvre-feu israélien, les Palestiniens du camp de réfugiés palestiniens de Nur Shams, près de Tulkarem, subissent de graves pénuries alimentaires, notamment de pain et de lait en poudre. Le camp abrite quelque 4 670 Palestiniens, et le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient éprouve de grandes difficultés à dispenser ses secours.

Nous estimons que la situation dangereuse mentionnée ci-dessus requiert l'intervention immédiate de la communauté internationale.

Nous vous serions obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 37, 39 et 78 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent de la  
Palestine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

-----